

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTORAT DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 62/316 du 19/4/1982
/MTC.DGTFP.DPF/28

Portent intégration et nomination de
Monsieur AKONDZO Pascal, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

/ I S A E :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 2087/PE du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie A des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/PE du 9.5.1962 fixant le régime des
réaffectations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/155/PE du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/PE du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/PE du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/PE-SE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont affectés des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/56/PE-SE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/PE du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 88/544 du 28.12.1980 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/616 du 26.1.1981 au décret n° 88/
544 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/317 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires
des membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 4096/DGTFP.DPF du 21 Novembre 1981 du Di-
recteur des Services Administratifs et Financiers, transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.02.1965 susvisé, Monsieur AKONDZO Pascal, né le 16 Mars 1952 à Konda, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie 1, Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de l'active prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

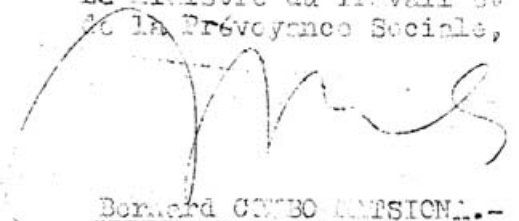
BRZZAVILLE, le 19 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

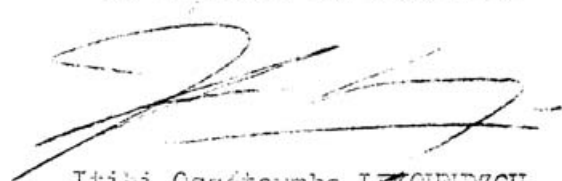

Pierre-Désiré BOUSSENGOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard GOMBO KANSICHI.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMBO.-

Le Ministre des Finances


Itini Ossétoumba LAKOUNDZOU.-

REPLIQUES :

JORFC	1
DGTF/DTF	3
DPF/BST	1
C.B.	3
D.J.F.	1
M.S.A.S.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGC/SC	2./-

